



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
19 juin 2018
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2018
4-7 septembre 2018, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2018**

**Session annuelle de 2018
(4-8 juin 2018, New York)**

Table des matières

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2018/5	Rapport de l'Administrateur du PNUD sur les résultats de 2017 et les progrès du Plan stratégique pour la période 2018-2021	2
2018/6	Évaluation du PNUD	4
2018/7	Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2017	4
2018/8	Programme des Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur	5
2018/9	Projet de budget intégré révisé du FNUAP pour la période 2018-2021	6
2018/10	Rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP	6
2018/11	Évaluation du FNUAP	8
2018/12	Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS	9
2018/13	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et les investigations internes, et réponses de la direction	10
2018/14	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	13
2018/15	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2018	14



2018/5

Rapport de l'Administrateur du PNUD sur les résultats de 2017 et les progrès du Plan stratégique pour la période 2018-2021*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des réalisations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2017, de sa performance globale sur la période 2014-2017 et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021 (DP/2018/10) ;

2. *Invite instamment* le PNUD à tirer parti des enseignements tirés du Plan stratégique pour la période 2014-2017 dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021 afin d'atteindre les échéances et les cibles annuels définis dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour tous les produits touchant au développement et à l'efficacité institutionnelle ;

3. *Prend note et se félicite* de l'action menée pour définir le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique pour la période 2018-2021 et prie le PNUD de continuer d'affiner et d'améliorer ce cadre pendant la mise en œuvre du Plan stratégique ;

4. *Salue* les efforts menés par les différents fonds et programmes des Nations Unies pour promouvoir le chapitre commun et prie le PNUD de poursuivre avec eux ses consultations sur le format harmonisé des rapports établis sur les mesures prises pour donner suite à ce chapitre ;

5. *Se félicite* que le chapitre commun ait été mentionné dans le rapport annuel et demande au PNUD de rendre compte de l'état d'avancement de sa mise en œuvre, pour la première fois dans le rapport annuel pour 2019, et de présenter les constatations à la réunion conjointe des Conseils d'administration et à la session annuelle ;

6. *Prend note et se félicite* de la collaboration stratégique du PNUD avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, et de la contribution financière qu'il leur apporte et prie son Administrateur de veiller, si des informations supplémentaires se révèlent nécessaires, à présenter une mise à jour des résultats que ces contributions ont permis d'obtenir dans une annexe au rapport annuel, à garantir que le Bureau de l'audit et des investigations et le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD intègrent le FENU, le VNU et le Bureau pour la coopération Sud-Sud dans leur plan de travail et à tenir le Conseil informé des progrès faits, au plus tard à la deuxième session ordinaire de 2018, de manière à ce que ces informations servent de base aux débats ;

7. *Exprime sa gratitude* au PNUD pour son attachement et son soutien sans faille et de longue date au système des coordonnateurs résidents et ses services d'appui administratif aux équipes de pays des Nations Unies, et souligne l'importance que revêtent pour les pays ses dispositifs d'appui et l'aide qu'il leur apporte dans leurs efforts de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

8. *Prie* le PNUD de continuer de collaborer avec le Secrétaire général, les autres entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres afin d'appuyer la pleine application des résolutions 71/243 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et 72/279 du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, y compris sa contribution à une

transition sans heurt et à la continuité des opérations du système des coordonnateurs résidents ;

9. *Prie également* le PNUD, en tant qu'entité du système des Nations Unies pour le développement, de collaborer étroitement avec le Secrétaire général et les États Membres afin d'appuyer l'élaboration d'un plan bien conçu de mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents, prévoyant notamment les modalités de financement, aux fins de présentation à l'Assemblée générale ;

10. *Prie en outre* le PNUD d'établir une analyse préliminaire des incidences, notamment financières, qu'aura pour lui la résolution 72/279 et de la présenter au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2018;

11. *Prie* le PNUD, en application des dispositions de la résolution 72/279, de contribuer au financement suffisant, prévisible et durable du système des coordonnateurs résidents, conformément au prochain plan de mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents, qui sera présenté à l'Assemblée générale, chaque année à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

12. *Constate avec satisfaction* les échanges qui ont été engagées avec lui à propos de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021 et demande au PNUD de poursuivre ces échanges et de continuer d'actualiser son plan de travail pour la coopération suite à l'application de la résolution 72/279 ;

13. *Rappelle* sa décision 2017/20 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD dans laquelle il a demandé à celui-ci de lui soumettre, à sa deuxième session ordinaire de 2018 au plus tard, une proposition concernant la manière d'améliorer le fonctionnement de ces dialogues ;

14. *Engage* le PNUD à multiplier les interactions avec les États Membres en commençant sans tarder les préparatifs des dialogues structurés sur le financement et en fournissant au Conseil un aperçu détaillé des ressources liées aux produits du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour la période 2018-2021 ainsi qu'un aperçu des déficits de financement relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021, en tenant compte à la fois des ressources ordinaires et des autres ressources ;

15. *Note* que, contrairement aux années précédentes, le PNUD n'a pas établi de rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes en 2017, attend avec intérêt la présentation consacrée à cette Stratégie à la deuxième session ordinaire de 2018 et compte que, par la suite, un rapport sur les progrès de la Stratégie sera de nouveau présenté à chacune de ses sessions annuelles ;

16. *Se félicite* de la détermination de l'Administrateur à appliquer les dispositions des résolutions 71/243 et 72/279 et, à cet égard, engage son secrétariat à collaborer avec les secrétariats respectifs des Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes afin d'apporter une réponse commune aux conclusions sur les méthodes de travail issues de la réunion conjointe de 2018 des Conseils d'administration, au plus tard quatre semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018, afin de permettre la tenue de consultations entre les États Membres avant cette session.

8 juin 2018

2018/6

Évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation et de son additif (DP/2018/12 et DP/2018/12/Add.1) et prie le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de prendre en compte les questions soulevées dans le rapport ;

2. *Rappelle* sa décision 2018/1 dans laquelle il a approuvé le plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation et engage ce dernier, en s'appuyant sur les travaux déjà menés et en agissant de concert avec l'Administrateur et les responsables des entités associées – le Fonds d'équipement des Nations Unies, le programme des Volontaires des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud – à veiller à ce que chaque entité ait un cadre d'évaluation et de suivi adéquat, qui s'inspire des meilleures pratiques du PNUD, notamment ses pratiques fiduciaires et ses pratiques en matière de transparence et de diligence raisonnable, et à le tenir informé de ses travaux à la deuxième session ordinaire de 2018 ;

3. *Rappelle également* sa décision 2018/1 et note qu'il importe de procéder à des évaluations conjointes avec d'autres entités, notamment à une évaluation conjointe du chapitre commun des plans stratégiques des fonds et programmes, et demande au Bureau indépendant d'évaluation et au PNUD de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2018, un exposé sur la planification de cette évaluation conjointe, dans le cadre de la contribution que le Conseil apporte, à l'échelle du système, à un renforcement de la collaboration sur les évaluations conjointes des activités et à l'efficacité des mesures d'évaluation indépendantes ;

4. *Note avec préoccupation*, en rappelant sa décision 2017/12, la qualité des évaluations décentralisées et engage le PNUD à collaborer avec le Bureau indépendant d'évaluation pour poursuivre son effort d'amélioration de la qualité, de la planification stratégique et de la hiérarchisation des évaluations décentralisées ainsi que pour accroître le taux de mise en œuvre des mesures prises par la direction pour donner suite aux constatations et le nombre de rapports présentés à ce sujet ;

5. *Demande* au PNUD de poursuivre son action pour appliquer les recommandations en suspens, notamment celles relatives à l'efficacité institutionnelle, de veiller à ce qu'elles soient appliquées en tenant compte des risques et selon une approche axée sur les résultats et de faire en sorte que les évaluations servent de base factuelle à l'apprentissage et au perfectionnement.

8 juin 2018

2018/7

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les résultats cumulés et annuels obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2018/13) ;

2. *Se félicite* des progrès réalisés dans l'application du nouveau Cadre stratégique du FENU pour la période 2018-2021 (DP/2018/5) ;

3. *Félicite* le FENU des efforts qu'il mène pour suivre ses contributions à la mise en place d'écosystèmes et au développement de marchés, pour rendre compte aux États Membres des enseignements qui en sont tirés et, par l'intermédiaire de son réseau de pairs, pour servir de base aux travaux réalisés par d'autres ;

4. *Se félicite* du positionnement du FENU en tant que promoteur de solutions de financement locales novatrices et limitant les risques dans les zones difficiles d'accès et les zones d'exclusion et réaffirme combien il importe de promouvoir des solutions de financement novatrices pour atteindre les objectifs de développement durable ;

5. *Se félicite également* de l'action que mène le FENU pour concevoir et expérimenter des solutions de financement dans les zones les plus inaccessibles, notamment en optimisant sa panoplie financière et en créant de nouveaux partenariats entre les secteurs public et privé ;

6. *Note* les scénarios de financement du nouveau Cadre stratégique, les restrictions qu'impose l'insuffisance de ressources ordinaires et l'impact que cela a sur le nombre de pays les moins avancés desservis, sur la solidité de la présence du FENU dans les pays, sur sa capacité de favoriser l'innovation et sur sa souplesse en matière de dépenses d'équipement ;

7. *Souscrit* aux objectifs de financement du FENU, y compris 25 millions de dollars par an de ressources ordinaires, et, à cet égard, demande aux États Membres en mesure de le faire d'assumer une part plus équitable du financement afin d'aider le FENU à atteindre cet objectif.

8 juin 2018

2018/8

Programme des Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport biennal de l'Administrateur axé sur les résultats relatif au programme des Volontaires des Nations Unies ([DP/2018/14](#)) ;

2. *Remercie* tous les Volontaires des Nations Unies et les cybervolontaires mobilisés par le programme pour leur excellente contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030 pendant l'exercice biennal 2016-2017 ;

3. *Félicite* le programme pour les résultats obtenus au titre de son Cadre stratégique pour la période 2014-2017, notamment au cours de l'exercice biennal 2016-2017 ;

4. *Accueille avec satisfaction* le nouveau Cadre stratégique pour la période 2018-2021 ([DP/2018/6](#)), établi à partir des orientations stratégiques de la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale datée du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ainsi que des conclusions et recommandations issues de l'évaluation indépendante du Cadre stratégique précédent, en prenant note de la version finale de la matrice de résultats ;

5. *Salue* la réforme structurelle du programme conduite en 2017-2018 ainsi que la décentralisation de ses capacités et la délégation de pouvoirs du Siège aux niveaux régional et national, qui lui permettent d'être mieux à même de mettre en œuvre son nouveau Cadre stratégique ;

6. *Note*, en rappelant le paragraphe 8 de sa décision [2017/31](#), l'importance des ressources ordinaires que le PNUD fournit au programme aux fins de l'exécution de son Cadre stratégique ;

7. *Réaffirme* le rôle crucial du Fonds bénévole spécial dans l'exécution du Cadre stratégique du programme pour la période 2018-2021, en demandant à tous les

partenaires de développement en mesure de le faire de verser des contributions à ce Fonds ;

8. *Prie* le programme de lui rendre compte chaque année de l'exécution de son Cadre stratégique.

8 juin 2018

2018/9

Projet de budget intégré révisé du FNUAP pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du projet de budget intégré révisé du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour la période 2018-2021 ;

2. *Note avec satisfaction* les progrès réalisés par le FNUAP dans la révision de son budget intégré pour la période 2018-2021 ;

3. *Félicite* le FNUAP de sa coopération interactive et transparente avec les États Membres sur le budget intégré et le prie de poursuivre sur cette voie et de l'informer de l'impact de la mise en œuvre de l'examen complet des ressources sur le budget ;

4. *Engage* le FNUAP à mettre en conformité son budget intégré révisé pour la période 2018-2021 et à continuer de positionner ses structures organisationnelles de la manière la plus efficace possible afin d'atteindre les résultats et les produits énoncés dans le Plan stratégique pour la période 2018-2021, notamment donner des orientations normatives aux États Membres comme le dispose son mandat ;

5. *Se félicite* que le FNUAP ait pour ambition d'augmenter le financement de son budget intégré de 100 millions de dollars au cours de la période 2018-2021, note avec satisfaction le passage du budget institutionnel au budget-programme et engage le FNUAP à continuer d'allouer des ressources à la programmation budgétaire ;

6. *Prie* le FNUAP d'établir des prévisions de recettes et un budget qui tiennent compte des risques, au titre du budget intégré pour la période 2018-2021 qui sera adopté à la deuxième session ordinaire de 2018, de manière à préserver les niveaux de financement requis des bureaux de pays et des programmes et d'assurer ainsi la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021 ;

7. *Prie également* le FNUAP de lui communiquer de plus amples informations sur sa Réserve au titre des bureaux et logements hors siège.

8 juin 2018

2018/10

Rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2017 : DP/FPA/2018/4 (Part I), DP/FPA/2018/4 (Part I/Add.1) et DP/FPA/2018/4 (Part II) ;

2. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis par le FNUAP dans la réalisation des objectifs de son Plan stratégique pour la période 2014-2017 ;

3. *Prie* le FNUAP de continuer de collaborer avec le Secrétaire général, les autres entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres afin d'appuyer l'application complète des résolutions [71/243](#) de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des

activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et 72/279 du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment sa contribution à une transition sans heurt et à la continuité des opérations du système des coordonnateurs résidents ;

4. *Prie aussi* le FNUAP, en tant qu'entité du système des Nations Unies pour le développement, de collaborer étroitement avec le Secrétaire général et les États Membres afin d'appuyer l'élaboration d'un plan bien conçu de mise en œuvre d'un système redynamisé des coordonnateurs résidents, prévoyant notamment les modalités de financement, aux fins de présentation à l'Assemblée générale ;

5. *Prie également* le FNUAP d'établir une analyse préliminaire des incidences, notamment financières, qu'aura pour lui la résolution 72/279 et de la présenter au Conseil à sa deuxième session ordinaire ;

6. *Prie en outre* le FNUAP, en application des dispositions de la résolution 72/279, de contribuer au financement suffisant, prévisible et durable du système des coordonnateurs résidents, conformément au prochain plan de mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents qui sera présenté à l'Assemblée générale, chaque année à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

7. *Félicite* le FNUAP des travaux qu'il mène pour améliorer les prochains dialogues structurés sur le financement et, à cet égard, l'engage à commencer sans tarder les préparatifs des dialogues et à fournir à l'avance un aperçu des déficits de financement relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021, en tenant compte à la fois des ressources ordinaires et des autres ressources ;

8. *Salue* les efforts menés par les différents fonds et programmes des Nations Unies pour promouvoir le chapitre commun et prie le FNUAP de poursuivre avec eux ses consultations sur le format harmonisé des rapports établis sur les mesures prises pour donner suite à ce chapitre ;

9. *Se félicite* que le chapitre commun ait été mentionné dans le rapport annuel et prie le FNUAP de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du chapitre commun, pour la première fois dans le rapport pour 2019, et de présenter les constatations à la réunion conjointe des Conseils d'administration et à la session annuelle ;

10. *Prie* la direction du FNUAP de lui présenter, avant sa deuxième session ordinaire de 2018, un exposé sur la mise en œuvre des sept recommandations de l'évaluation de l'architecture soutenant la mise en œuvre du Plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, et de le tenir informé des incidences de ces recommandations sur l'examen complet des ressources du FNUAP, le budget intégré et la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021 ;

11. *Prend note* des progrès réalisés dans l'application de la décision 2017/14, dans laquelle il a souligné que le FNUAP devait continuer d'améliorer la transparence de l'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs des programmes et accroître l'efficacité et l'efficience organisationnelles et l'a prié de donner, dans ses plans et rapports financiers, davantage de précisions sur la façon dont les ressources ordinaires (de base) sont allouées et employées, et invite le FNUAP à continuer, dans ses futurs rapports annuels, de faire mieux connaître les résultats obtenus grâce aux ressources ordinaires (de base) ;

12. *Engage* le FNUAP à continuer de progresser dans l'utilisation de la méthode de budgétisation axée sur les résultats ;

13. *Rappelle* sa décision 2017/14 et salue les mesures que les différents organismes ont prises pour harmoniser la méthodologie et le format du rapport, notamment en ce qui concerne le chapitre commun, et prie le FNUAP de poursuivre ses consultations avec les fonds et programmes des Nations Unies afin d'uniformiser encore davantage les rapports ;

14. *Rappelle également* sa décision 2017/14 et prie instamment le FNUAP de continuer d'inscrire son architecture de résultats dans la droite ligne des objectifs de développement durables, en coordination avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies, afin de faciliter l'évaluation des résultats obtenus à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

15. *Rappelle en outre* sa décision 2017/14 et prie le FNUAP d'inclure dans ses rapports annuels une analyse et une réflexion plus détaillées sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés dans chaque domaine de réalisation et sur la collaboration et la coordination au sein du système des Nations Unies ;

16. *Se déclare préoccupé* des conséquences négatives de la diminution des ressources ordinaires sur la réalisation des produits du Plan stratégique pour la période 2018-2021 et, à cet égard, demande instamment à tous les États Membres en mesure de le faire d'augmenter leur contribution à ces ressources, les engage à verser des contributions pendant le premier semestre et à annoncer des contributions pluriannuelles, afin de garantir une programmation efficace, et prie le FNUAP de continuer de réfléchir à des mesures incitatives et à des mécanismes qui permettraient d'élargir la base des donateurs et d'attirer de nouvelles sources de financement ;

17. *Se félicite* de la détermination de l'Administratrice du FNUAP à appliquer les dispositions des résolutions 71/243 et 72/279 et, à cet égard, engage son secrétariat à collaborer avec les secrétariats respectifs des Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes pour apporter une réponse commune aux conclusions sur les méthodes de travail de la réunion conjointe de 2018 des Conseils d'administration, au plus tard quatre semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018, afin de permettre la tenue de consultations entre les États Membres avant cette session.

8 juin 2018

2018/11

Évaluation du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la fonction d'évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour 2017 et du programme de travail et du budget du Bureau de l'évaluation pour 2018 ;

2. *Note* les conclusions de l'examen externe indépendant de la fonction d'évaluation du FNUAP, qui soulignent l'indépendance de cette fonction aux niveaux institutionnel et décentralisé, et invite instamment la direction du FNUAP à continuer de protéger et de préserver les qualités d'indépendance de l'évaluation mises en évidence par l'examen externe ;

3. *Accueille favorablement* l'action menée par le FNUAP et les progrès notables qu'il a accomplis pour renforcer la fonction d'évaluation et la qualité de celle-ci, contribuant ainsi activement aux efforts d'évaluation du système des Nations Unies et encourageant le développement des capacités nationales d'évaluation ;

4. *Réaffirme* le rôle joué par la fonction d'évaluation au FNUAP et souligne qu'il importe de disposer de constatations d'évaluation de haute qualité et indépendantes dans le cadre du nouveau Plan stratégique pour la période 2018-2021, ces constatations contribuant aussi à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

5. *Demande* au FNUAP de lui présenter une politique d'évaluation révisée à sa première session ordinaire de 2019 ;

6. *Rappelle* sa décision [2018/2](#) et note qu'il importe de procéder à des évaluations conjointes avec d'autres entités, notamment à une évaluation conjointe du chapitre commun des plans stratégiques des fonds et programmes, et demande au Bureau de l'évaluation et au FNUAP de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2018, un exposé sur la planification de cette évaluation conjointe, dans le cadre de la contribution que le Conseil apporte, à l'échelle du système, à un renforcement de la collaboration sur les évaluations conjointes des activités et à l'efficacité des mesures d'évaluation indépendantes ;

7. *Rappelle également* sa décision [2017/15](#) et engage la direction du FNUAP à collaborer avec le Bureau de l'évaluation pour que le FNUAP poursuive ses efforts d'amélioration du taux d'exécution et de la portée des évaluations décentralisées, notamment en explorant de nouvelles stratégies pour protéger les budgets des petits bureaux de pays, et à utiliser les évaluations comme des outils de gestion de l'apprentissage et des connaissances afin d'améliorer les programmes futurs ;

8. *Engage vivement* le FNUAP, en application du paragraphe 32 de la Politique d'évaluation, à atteindre l'objectif consistant à consacrer 3 % de son budget-programme à la fonction d'évaluation avant la fin de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021.

8 juin 2018

2018/12

Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Salue* la contribution que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a apportée en 2017 aux résultats opérationnels des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires en mettant à leur disposition des services d'appui à la gestion efficaces et des compétences techniques spécialisées efficaces, renforçant ainsi les moyens engagés au service du développement durable ;

2. *Prend note* de la bonne exécution du Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017 et de la création d'une solide base sur laquelle appuyer le lancement du Plan stratégique pour la période 2018-2021, qui vise à aider les États Membres à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

3. *Prend également note* des recommandations du Corps commun d'inspection ([DP/2018/2](#), annexe 4) et des progrès accomplis dans l'application de celles de ces recommandations qui concernent l'UNOPS ;

4. *Prie* l'UNOPS de continuer de collaborer avec le Secrétaire général, les autres entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres afin d'appuyer l'application complète des résolutions [71/243](#) de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et [72/279](#) du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le

développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment sa contribution à une transition sans heurt et à la continuité des opérations du système des coordonnateurs résidents ;

5. *Prie également* l'UNOPS d'établir une analyse préliminaire des incidences, notamment financières, qu'aura pour lui la résolution [72/279](#) et de la présenter au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2018 ;

6. *Prie en outre* l'UNOPS, en application des dispositions de la résolution [72/279](#), de contribuer au financement suffisant, prévisible et durable du système des coordonnateurs résidents, conformément au prochain plan de mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents qui sera présenté à l'Assemblée générale, chaque année à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

7. *Se félicite* de la détermination de l'Administratrice à appliquer les dispositions des résolutions [71/243](#) et [72/279](#) et, à cet égard, engage son secrétariat à collaborer avec les secrétariats respectifs des Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes en vue d'apporter une réponse commune aux conclusions sur les méthodes de travail issues de la réunion conjointe de 2018 des Conseils d'administration, au plus tard quatre semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018, afin de permettre la tenue de consultations entre les États Membres avant cette session.

8 juin 2018

2018/13

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et les investigations internes, et réponses de la direction

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'action menée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2017 ;

2. *Prend note avec satisfaction* des efforts réalisés pour mettre en œuvre les recommandations de l'auditeur issues de précédents rapports et restées en suspens et, en particulier, souligne qu'il importe de progresser dans la mise en œuvre des recommandations récurrentes ayant un rang de priorité élevé ;

3. *Rappelle* sa décision 2017/17, dans laquelle il s'est dit préoccupé des faiblesses récurrentes du PNUD et du FNUAP relatives à la gestion des programmes, aux achats, à la gouvernance et à la gestion financière, note que des difficultés similaires ont été recensées dans les rapports de 2017 et souligne qu'il faut d'urgence s'employer plus résolument à régler ces questions ;

4. *Rappelle également* sa décision 2015/13 et sa demande visant à ce que les bureaux d'audit et d'investigation donnent leur point de vue sur la question de savoir si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que l'audit interne ait la portée recherchée ;

En ce qui concerne le PNUD :

5. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes ([DP/2018/15](#)) ;

6. *Exprime son soutien constant* à l'intensification des activités d'audit et d'investigation internes du PNUD ;

7. *Exprime également* son soutien constant à l'intensification des activités d'audit et d'investigation internes du PNUD, prend note du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, félicite le PNUD de l'action qu'il a menée pour que les auditeurs relèvent leur opinion à « satisfaisant » et demande au Bureau de l'audit et des investigations de fournir davantage d'éléments d'analyse à l'appui des avis ainsi exprimés dans ses prochains rapports annuels, notamment les résultats de l'estimation des risques à laquelle il a procédé et une analyse de la manière dont les plaintes sont communiquées au Bureau ;

8. *Prie* le PNUD de fournir des informations qui soient plus aisément comparables d'une année sur l'autre et qui montrent la manière dont les pertes subies une année sont récupérées une autre année, et de lui présenter, avant la deuxième session ordinaire de 2018, des informations détaillées, présentées par année civile, sur les pertes des années précédentes et les recouvrements cumulatifs à ce jour en regard de ces pertes ;

9. *Prie également* le PNUD de lui présenter, à la première session ordinaire de 2019, des informations actualisées sur la mise en œuvre d'une stratégie globale de lutte contre la fraude, notamment la manière dont le PNUD entend la financer adéquatement ;

10. *Rappelle* sa décision 2017/17 et, tout en accueillant avec satisfaction les travaux de l'organisation sur les systèmes et processus de lutte contre la fraude et l'action qu'elle mène pour identifier les obstacles qui entravent le recouvrement, note avec préoccupation le faible taux de recouvrement des fonds détournés en 2017, et prie instamment le PNUD de faire tout son possible pour garantir le recouvrement rapide des fonds détournés ;

11. *Engage* le Bureau de l'audit et des investigations, en se fondant sur les travaux déjà menés et en agissant de concert avec l'Administrateur et les responsables des entités associées – le Fonds d'équipement des Nations Unies, le programme des Volontaires des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud – à veiller à ce que chaque entité ait un cadre de contrôle, de suivi et de gestion des risques adéquat, qui s'inspire des meilleures pratiques du PNUD, notamment ses pratiques fiduciaires et ses pratiques en matière de transparence et de diligence raisonnable, et à le tenir informé de ses travaux à la deuxième session ordinaire de 2018 ;

12. *Prie* le PNUD de concentrer son action sur l'amélioration des délais d'investigation, notamment le financement y relatif, notant l'augmentation année après année du nombre d'affaires en attente de traitement ;

13. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation ;

En ce qui concerne le FNUAP :

14. *Prend note* du rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités du FNUAP en matière d'audit interne et d'investigation (DP/FPA/2017/6), de l'opinion établie sur la base des travaux entrepris quant à la qualité et à l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP et selon laquelle quelques améliorations sembleraient nécessaires (DP/FPA/2017/6/Add.1), du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit (DP/FPA/2017/6/Add.2) et de la réponse de la direction relative à ces deux rapports (DP/FPA/2017/CRP.4) ;

15. *Exprime son soutien constant* aux fonctions d'audit et d'investigation du FNUAP et le prie de veiller à ce que le Bureau des services d'audit et d'investigation dispose de ressources appropriées et suffisantes pour exécuter ses mandats,

notamment pour garantir des travaux d'audit d'une portée adéquate et pour gérer efficacement les investigations dont il est chargé ;

16. *Salue et appuie* l'engagement du Bureau des services d'audit et d'investigation envers les activités d'audit et d'investigation conjointes et engage à continuer d'appuyer la direction du FNUAP et les instances inter-institutions concernées dans l'action qu'elles mènent pour lutter contre l'exploitation et le harcèlement sexuels ;

17. *Se félicite* des progrès accomplis dans l'application des recommandations des auditeurs et demande instamment au FNUAP de continuer de réduire le nombre des recommandations en suspens et de réaliser rapidement des progrès dans les domaines que l'opinion a mis en évidence, notamment le cadre de contrôle intégré, la gestion du risque institutionnel, la structure organisationnelle et les effectifs, l'appui et le contrôle des bureaux régionaux et du siège, la gestion des programmes, notamment la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les capacités des partenaires de réalisation et le contrôle financier, et la gestion des opérations ;

18. *Note avec préoccupation* les limites et la lenteur apparentes du recouvrement des pertes et demande au FNUAP de fournir pour les affaires déjà connues des informations complémentaires et détaillées, présentées par année civile, sur les pertes des années précédentes et les recouvrements cumulatifs à ce jour en regard de ces pertes ;

19. *Invite instamment* le FNUAP à veiller à ce que les organes disciplinaires concernés, notamment le Comité d'examen des fournisseurs, donnent suite au plus tôt aux rapports d'investigation publiés par le Bureau des services d'audit et d'investigation ;

20. *Prie* le FNUAP, en notant l'augmentation année après année du nombre d'affaires en attente de traitement, de concentrer son action sur l'amélioration des délais d'investigation, notamment le financement y relatif ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

21. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2017 et de la réponse de la direction à cet égard ;

22. *Prend également note* de l'action menée pour appliquer les recommandations des auditeurs ;

23. *Prend note en outre* de l'opinion d'ensemble des auditeurs, à savoir que des « améliorations importantes devraient être apportées », qui a été établie sur la base des travaux entrepris et a porté sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation (conformément à sa décision 2015/13) ;

24. *Prie instamment* la direction de continuer de tenir compte des observations et recommandations faites par l'auditeur interne de manière à réduire l'exposition aux risques de l'UNOPS et à améliorer l'opinion d'ensemble des auditeurs à l'avenir ;

25. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2017 (conformément à sa décision 2008/37).

8 juin 2018

2018/14

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS*Le Conseil d'administration*

1. *Accueille* avec satisfaction les rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2018/16, DP/FPA/2018/7 et DP/OPS/2018/4) ;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée par les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour renforcer la culture de la déontologie dans les trois organisations, notamment en matière de formation, de sensibilisation à la déontologie et de protection contre les représailles, et appuie les recommandations qui ont été faites à la direction ;

3. *Prie* la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, en collaboration avec leurs bureaux de la déontologie respectifs, ainsi que les responsables du Fonds d'équipement des Nations Unies, du programme des Volontaires des Nations Unies et du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, de veiller à ce que soient en place des programmes destinés à renforcer la culture de la déontologie, notamment en matière de formation, de sensibilisation à la déontologie et de protection contre les représailles, et à lutter contre le harcèlement sexuel, et de lui présenter des informations actualisées à sa deuxième session ordinaire de 2018 ;

4. *Note* qu'il importe que les bureaux de la déontologie reçoivent l'appui et les ressources nécessaires à leur fonctionnement et engage la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à envisager d'augmenter encore les effectifs pour répondre aux besoins croissants de ces organisations ;

5. *Appuie* la politique de tolérance zéro adoptée par les responsables du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à l'égard du harcèlement sexuel et accueille avec satisfaction les mesures prises jusqu'ici par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour prévenir le harcèlement sexuel et gérer les atteintes éventuelles, pour introduire de nouveaux changements institutionnels et culturels et pour garantir l'application d'une approche conjointe et cohérente dans l'ensemble du système ;

6. *Demande* que la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, conformément au rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, lui présente à chaque session annuelle les certifications requises, prenne des mesures contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, en complétant ou renforçant, selon que de besoin, les dispositifs actuels de communication d'informations, et rende compte des progrès accomplis à cet égard, notamment en collaborant avec le Bureau du Défenseur des droits des victimes pour les Nations Unies, et prie instamment le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'explorer les moyens d'harmoniser le fond et la forme de leurs communications avec d'autres organismes, le cas échéant ;

7. *Engage* les responsables du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à procéder, au moyen des ressources disponibles au titre du budget intégré pour la période 2018-2021, à un examen indépendant et axé sur les victimes des politiques et processus respectifs de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels des trois organisations, à examiner leurs pratiques actuelles et à formuler des recommandations à cet égard, et les prie de lui présenter, à sa session annuelle de 2019, cet examen et les mesures qu'ils ont prises en conséquence ;

8. *Demande* au Bureau de la déontologie du PNUD de lui rendre compte dans son rapport de 2019 de l'application de la nouvelle politique de protection contre les

représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés.

8 juin 2018

2018/15

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2018

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2018, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail pour sa session annuelle de 2018 ([DP/2018/L.2](#)) ;

Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2018 ([DP/2018/8](#)) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2018.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2018/5 relative au rapport de l'Administrateur du PNUD sur les résultats de 2017 et les progrès du Plan stratégique pour la période 2018-2021.

Point 3

Coopération Sud-Sud

Pris note du Cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour la période 2018-2021 ([DP/CF/SSC/6](#)).

Point 4

Rapport sur le développement humain

Pris note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain.

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à sa décision 2014/7 : Kenya ([DP/DCP/KEN/3](#)), Malawi ([DP/DCP/MWI/3](#)) et Rwanda ([DP/DCP/RWA/2](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays du Koweït, de la République du Congo et de la Sierra Leone, déjà approuvée par l'Administrateur ([DP/2018/11](#)) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays de la République arabe syrienne ([DP/2018/11](#)).

Point 6

Évaluation

Adopté la décision 2018/6 relative à l'évaluation du PNUD.

Point 7**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2018/7 relative au rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2017.

Point 8**Volontaires des Nations Unies**

Adopté la décision 2018/8 relative au « programme des Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administratrice ».

Débat consacré au FNUAP**Point 9****Consultation sur le budget intégré révisé (2018-2021), y compris sur la gestion du changement**

Adopté la décision 2018/9 relative au projet de budget intégré révisé du FNUAP pour la période 2018-2021.

Point 10**Rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP**

Adopté la décision 2018/10 relative au rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP.

Point 11**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 : Kenya ([DP/FPA/CPD/KEN/9](#)) et Rwanda ([DP/FPA/CPD/RWA/8](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays de Cuba, déjà approuvée par l'Administrateur ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays de la République arabe syrienne ([DP/FPA/2018/3](#)).

Point 12**Évaluation du FNUAP**

Adopté la décision 2018/11 relative à l'évaluation du FNUAP.

Débat consacré à l'UNOPS**Point 13****Rapport annuel de la Directrice exécutive**

Adopté la décision 2018/12 relative au rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS.

Débat consacré aux questions communes**Point 15****Audit et contrôle internes**

Adopté la décision 2018/13 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et les investigations internes, et aux réponses de la direction.

Point 16

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Adopté la décision 2018/14 relative aux rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Point 17

Questions diverses

Également tenu les réunions d'information, les consultations et les manifestations spéciales suivantes :

PNUD

Réunion d'information sur les conclusions et les enseignements tirés des évaluations récentes ;

FNUAP

Hommage à la mémoire du docteur Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du FNUAP ;

Réunion d'information sur la dynamique des populations et le développement durable en Europe de l'Est et en Asie centrale.

8 juin 2018

Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS Deuxième session ordinaire de 2018 (4-7 septembre 2018, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Mardi 4 septembre	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport de la session annuelle de 2018 <p>Débat consacré au FNUAP</p> Déclaration de la Directrice exécutive
	15 heures-17 h 45	7	Déclaration de la Directrice exécutive (<i>suite</i>) Budget intégré du FNUAP (2018-2021) (<i>P</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Révision du budget intégré du FNUAP (2018-2021)
	17 h 45-18 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Mercredi 5 septembre	10 heures-13 heures	6	Débat consacré au FNUAP (<i>suite</i>) Dialogue structuré sur le financement (<i>P</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et sur les prévisions de recettes pour 2018 et au-delà
		2	Débat consacré au PNUD Dialogue structuré sur le financement (<i>P</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Examen annuel de la situation financière pour 2017 • État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2018 et au-delà
	15 heures-16 h 30	9	Débat consacré à l'UNOPS Déclaration de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> • Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2017 (<i>P</i>) • Réponse de l'UNOPS au Corps commun d'inspection : examen de la gestion et de l'administration du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
	16 h 30-17 h 45	8	Débat consacré au FNUAP (<i>suite</i>) Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation de descriptifs de programmes de pays • Prolongation de programmes de pays
	17 h 45-18 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Jeudi 6 septembre	10 heures-13 heures		Débat consacré au PNUD (suite) Déclaration de l'Administrateur
	15 heures-17 h 45	3	Déclaration de l'Administrateur (suite) L'égalité des sexes au PNUD • Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2018-2021)
	17 h 45-18 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Vendredi 7 septembre	10 heures-13 heures	4	Programmes de pays du PNUD et questions connexes • Présentation et approbation de descriptifs de programmes de pays • Prolongation de programmes de pays
		5	Évaluation (P) • Évaluation du financement commun interorganisations du PNUD et des services opérationnels et de la réponse de la direction • Renforcement des capacités d'évaluation • Synthèse et méthodes d'évaluations indépendantes de programme de pays
		10	Débat consacré aux questions communes Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida • Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la suite donnée aux recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
	15 heures-18 heures	11	Questions financières, budgétaires et administratives • Rapport conjoint sur le recouvrement des coûts (P) • Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés/les passations de marché en commun/
		12	Méthodes de travail du Conseil d'administration (P)
		13	Visites sur le terrain • Rapport sur la visite conjointe effectuée en Ouganda • Rapport sur la mission de visite du Conseil d'administration en Haïti
		14	Questions diverses • Allocution du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes • Adoption des décisions restées en suspens
		1	Questions d'organisation • Projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2019 • Adoption du plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2019